INFO MUNICIPALITÉ DE LEJEUNE

Pour nous joindre

☎ 418 855-2428 poste 3
ou par courriel

info@municipalitelejeune.ca

BUREAU MUNICIPAL

Nos heures d'ouverture sont :

Lundi au jeudi :

8h00 à 12h00

13h00 à 16h00

SÉANCES DU CONSEIL 2021

Mardi 6 avril
Lundi 3 mai
Lundi 7 juin
Lundi 5 juillet
Lundi 9 août
Mardi 7 septembre
Lundi 4 octobre
Lundi 1er novembre
Lundi 6 décembre

Le 5 avril 2021

le bureau municipal sera fermé.

De retour le 6 avril

Nous vous souhaitons de

MOT DU MAIRE

(16 mars 2021)

Enfin, c'est le début du printemps et de la saison des sucres. Ça va faire du bien après plus d'un an de pandémie. Je remercie toute la population d'avoir respecté les mesures sanitaires et nos entreprises de s'être adaptées aux nouvelles exigences.

Ceci étant dit, je suis certain que nous comprenons tous le sérieux et la gravité de la situation.

Nous comprenons qu'en cette période de Pâques, la tentation est grande de visiter, de se retrouver en famille. **Il faut attendre et suivre les consignes de la santé publique et continuer de les respecter.** Il y a eu peu de cas au Témiscouata et au Bas-St-Laurent jusqu'à maintenant, soyons solidaire pour que ça reste comme ça.

Restons vigilants :

1) Port du masque quand nécessaire.
2) Garder 2 mètres (6 pieds entre les personnes dans l'espace public)
3) Se laver les mains entre chaque sortie.

Les séances du conseil municipal ont toujours lieu chaque mois. Suivant les recommandations du ministère, nous tenons cette rencontre par conférence téléphonique depuis quelques mois. Nous espérons que nous pourrons revenir aux assemblées publiques prochainement. Entre temps, vous pouvez toujours nous envoyer vos questions et commentaires au courriel de la municipalité (info@municipalitelejeune.ca).

Merci de votre confiance et de votre collaboration.

Avant de terminer, je tiens à féliciter nos employés de voiries André et Alex. Malgré un hiver où les conditions météorologiques ont été difficiles, ils ont été en mesure de faire l'entretien de nos routes et de nos rangs, permettant des déplacements sécuritaires.

Je tiens également à souligner l'excellent travail de Claudine et de Manon, qui malgré une situation difficile s'assurent que la municipalité continue à offrir les services essentiels.

Finalement, je dois mentionner les services essentiels qui nous sont offerts par le Dépanneur CB. Ces services sont indispensables et je remercie infiniment Sarah et toute son équipe pour les mesures mises en place afin de pouvoir continuer à nous servir. Je demande à la population de continuer à les encourager tout en respectant les consignes sanitaires que les commerces et organisations ont mises en place.

Merci également aux bénévoles des différentes organisations pour leur engagement communautaires. Mentions spéciales aux bénévoles de l'année, Mesdames Lynda Caron et Jeannette Mailloux. Merci votre longue et généreuse implication dans la communauté.

On vous invite à visiter le site internet de la municipalité : www.municipalitelejeune.com, pour plus d'informations. Suivez la page Facebook de la Municipalité : https://www.facebook.com/municipalitelejeune/ pour de l'information au quotidien.

Bon début de printemps et une très bonne saison des sucres à tous les acériculteurs de la région.

Bon courage et Joyeuses Pâques

Pierre Daigneault (Maire de Lejeune)

Dates des versements de taxes pour l'année 2021

- Jeudi le 6 mai
- Jeudi le 8 juillet
- Jeudi le 9 septembre
- Vendredi le 15 octobre

BUDGET MUNICIPAL 2021

REVENUS		DÉPENSES	
*Taxes	**377 490.00 $**	Administration générale	**310 910. 00 $**
*Taxes sur une autre base	**66 853.00 $**	Sécurité publique	**113 463. 00 $**
*Paiements tenant lieu de taxes	**92 385.00 $**	Transport	**395 658. 00 $**
*Services rendus	**124 422.00 $**	Hygiène du milieu	**112 515. 00 $**
*Autres revenus de sources locales	**36 200.00 $**	Santé et bien-être	**15 036.00 $**
*Transferts	**235 137.00 $**	Aménagement, urbanisme et développement	**37 940.00 $**
*Imposition de droits	**1 900.00 $**	Loisirs et culture	**70 155. 00 $**
*Intérêts	**2 000,00 $**	Frais de financement	**900. 00 $**
		Amortissement	**(132 690.00) $**
		Activités d'investissements	**12 500,00 $**
Total des revenus	**936 387.00 $**	**Total des dépenses**	**936 387.00 $**

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE,
Directrice générale de la Municipalité de Lejeune que :

Le rapport financier 2020 sera présenté lors de la séance spéciale du conseil qui aura lieu LUNDI 22 MARS 2021 à 19H30.
Au 69, Grande Coulée Lejeune
Salle du conseil

Considérant les mesures sanitaires (covid-19),
Le conseil sera à huis clos.
Ne pas oublier que le couvre-visage est obligatoire

Donné à Lejeune, ce 10 ième jour de mars deux mille vingt et un (2021).

Claudine Castonguay
Claudine Castonguay, Directrice générale

COMPTOIR DE LINGE « LES TROUVAILLES »

- Le comptoir reste fermé jusqu'à l'assouplissement des consignes sanitaires.
- À l'ouverture, l'information sera sur la page Facebook.

Merci de votre compréhension !

Bernadette et son équipe

CHIENS

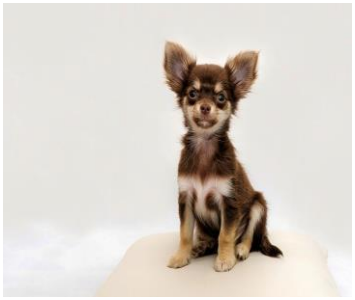

RAPPEL : ENREGISTREMENT DES CHIENS

La loi provinciale visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'encadrement concernant les chiens exige que les municipalités tiennent un registre des chiens sur leur territoire.

D'où l'obligation des propriétaires de chiens d'enregistrer leur animal auprès de la municipalité chaque année.

Des frais de 10$ par chien.

Une amende de 250$ par animal peut être donnée,

s'il n'est pas enregistré.

Cette inscription permettra par la même occasion,

d'informer les services de sécurité qui pourraient

être appelés à l'intervenir sur votre propriété

en cas d'urgence.

Pompiers de Lejeune

Conseils de sécurité durant la période des sucres

Mesures de prévention : Érablière

Avec la période des sucres qui approche à grands pas, le service incendie de votre municipalité tient à vous rappeler quelques consignes de sécurité et des mesures de prévention que vous pouvez mettre en place afin de limiter et même prévenir des incidents.

Accès et visibilité

- Dégager vos sorties, fenêtres, escaliers
- Assurez-vous d'avoir un numéro civique visible du chemin public

Vérification des extincteurs annuellement

Installer un extincteur portatif dans la pièce où se trouve l'appareil de chauffage et apprendre à s'en servir. L'extincteur ne doit pas être à moins de 3 mètres de l'appareil de chauffage.

Installation d'avertisseur de fumée

- Lorsque vous avez une pièce pour dormir ou un endroit pour cuisiner, pensez à installer un avertisseur de fumée et un avertisseur de monoxyde de carbone (CO) dans la pièce.
- Penser à mettre une pile neuve dans chaque avertisseur et à vérifier la date de fabrication sur le boîtier de l'appareil (durée de vie de 10 ans)

Entreposage de matières inflammables

- Veiller à entreposer le propane et les matières inflammables à l'extérieur.

- Disposer des cendres dans un contenant métallique à fond surélevé, conservé dehors, loin de tout matériau combustible, car elles peuvent rester chaudes jusqu'à 72 heures.

Installations électriques

Penser à effectuer une vérification des installations électriques. Voici quelques éléments à vérifier :

- Mât de raccordement fixé correctement ?
- Panneau de distribution ?
- Dégagement de 1 m autour ?
- Identification claire des circuits ?
- Calibre approprié des dispositifs de protection ?
- Couvercle protecteur des pièces nues sous tension ?
- Boîtes de jonction avec plaque de protection ?
- Câblage / filage en bon état ?
- Interrupteurs et prises avec plaque de protection et en bon état ?
- Cordons souples (rallonges) utilisés de façon temporaire seulement ?
- Appareillage installé, utilisé de façon sécuritaire et en bon état ?

D'autres précautions importantes

- Installer un système d'alarme relié à une centrale (avertisseur contre l'humidité)

Ne pas brûler :

- Éviter de brûler du bois traité ou peint, du plastique ou autre déchet. Les produits toxiques dégagés augmentent la formation de créosote et peuvent vous intoxiquer.
- Ne pas utiliser d'essence, de kérosène ou un allume-barbecue pour démarrer un feu.
- Cesser l'utilisation de l'appareil si le verre de la porte est fendu ou brisé.
- Installer les décorations loin des appareils de chauffage.
- Éloigner les objets combustibles de l'appareil.

- S’assurer que les matériaux du sol et du mur près de l’appareil sont non combustibles.
- S’assurer que la maçonnerie à l’intérieur du foyer est intacte.
- S’assurer qu’aucune rouille ou corrosion n’apparaît sur la cheminée extérieure.
- S’assurer d’avoir fait le ramonage de la cheminée avant son utilisation

Du bon bois, bien entreposé

- Couvrir les bûches afin de les protéger des intempéries. Le bois humide brûle mal et augmente les dépôts de créosote.

BIBLIOTHÈQUE

Si vous avez besoin de commander des livres, veuillez contacter Huguette Beaulieu

Téléphone : (418) 855-2256

Intention de messe : Lejeune

20 mars 2021

F. Yvan Thibault	par Pâquerette Thériault
F. Annette Thériault	par Marcelle et Francine D'Amboise
F. Marilyne et Fernande St-Pierre	par Ghislaine
F. Thérèse St-Pierre et Léo Beaulieu	par Huguette Beaulieu
F. Irène Morin et Lucien Lagacé	par Huguette Beaulieu
F. Romuald Castonguay	par Huguette Beaulieu
F. Paul St-Pierre (Polydor)	par Clermont et les enfants
Parents défunts	par Claude Corbin

La municipalité de Lejeune désire transmettre

les condoléances aux familles :

Madame Roselle Dubé

Monsieur Raymond Labrie

Monsieur Luc Dionne

Madame Marguerite Bergeron

Madame Monique Thériault

Nous garderons de très bons souvenirs.

HORAIRE

Date	Lejeune	Auclair	Lots-Renversés	St-Juste-du-Lac
20 mars	Messe 19 h			
27 mars		Messe 19 h		
1er avril Jeudi saint	20 h			
4 avril Pâques			Messe 11 h	
10 avril				Messe 19 h
17 avril	Messe 19 h			
24 avril		Messe 19 h		
1er mai			Messe 19 h	
9 mai				Messe 11 h
15 mai	Messe 19 h			
22 mai		Messe 19 h		
29 mai			Messe 19 h	
5 juin				Messe 19 h
13 juin	Messe 11 h			

DÉVELOPPEMENT ST-GODARD VOUS INFORME.

Il est temps de faire la programmation des activités de la Halte Lacustre et du Centre Nature et Culture La Pyrole Enchantée pour l'année 2021. Vous aimeriez offrir une activité ou vous impliquer comme bénévole, contactez-nous par courriel lejeunearchet@yahoo.ca et nous communiquerons avec vous.

L'implication citoyenne favorise le financement de votre organisme
Vous n'êtes pas membre, le coût est de 10$ par personne. Le nombre de membres démontre l'intérêt pour les projets mis en chantier par votre organisme de développement.

Développement St-Godard offre un site enchanteur et accessible à tous, des activités culturelles, sociales et éducatives gratuites ou à petits prix.

Remplissez le formulaire d'inscription ci-dessous et postez-le à l'adresse suivante :
331, rang du Lac, Lejeune (Québec) G0L 1S0

Vous serez invité(e)s à la prochaine assemblée générale et serez informé(e)s par courriel des activités offertes. *Développement St-Godard est un organisme sans but lucratif*, vous pouvez faire des dons pour contribuer à l'entretien et à l'aménagement des infrastructures.

Et voici une autre façon pour vous de contribuer!

Développement St-Godard a besoin de vaisselle et articles de cuisine pour son nouveau site (assiettes, coutellerie, chaudrons, bols, verres, tasses).

Il sera possible de déposer votre don au nouveau site en début juin.

Formulaire d'inscription

Nom :
_____

Adresse :
_____

Téléphone : _____

Adresse courriel : _____

Et si vous êtes déjà membre, nous aimerions avoir votre adresse courriel afin de vous faire part des développements ! 418-855-1060 ou **lejeunearchet@yahoo.ca**

Régie intermunicipale des déchets de Témiscouata

Collecte des encombrants

Tel que cela a déjà été présenté par la RIDT dans les mois passés, il y aura seulement une collecte d'encombrante en mai 2021.

INSCRIPTION OBLIGATOIRE AU www.ridt.ca
par téléphone 418 853-2220 ou 1-866-789-RIDT
inscription entre le 1er avril et le 1er mai 2021.

IMPORTANT

En 2021, il y aura seulement une collecte d'encombrante au printemps.

Il n'y aura pas de collecte d'encombrants à l'automne.

Aucun matériau ne sera ramassé à une adresse non inscrite.

Certaines conditions s'appliquent, consultez notre site web pour plus de détails.

ÉLECTION 7 NOVEMBRE 2021

INFORMATION

QUEL EST LE RÔLE DES ÉLUS?

Mairesse ou maire

La personne élue mairesse ou maire représente l'ensemble de la population de la municipalité. Elle préside les assemblées du conseil et travaille en collégialité avec les autres membres du conseil. Elle possède aussi le droit de surveillance, d'enquête et de contrôle sur le fonctionnement des services municipaux, assurant ainsi la transparence du conseil municipal pour la communauté. De plus, la mairesse ou le maire achemine les mandats confiés par le conseil à l'appareil administratif municipal, supervise l'application des règlements et des résolutions et communique toute information jugée d'intérêt public.

La mairesse ou le maire doit spécialement veiller à ce que les revenus de la municipalité soient perçus et dépensés suivant la loi. Elle ou il peut aussi participer à d'autres instances démocratiques, par exemple au conseil de la municipalité régionale de comté (MRC).

Conseillère ou conseiller

Plusieurs fonctions des conseillères ou conseillers influencent des décisions importantes pour leur milieu.

En plus d'assister aux assemblées du conseil et d'y faire valoir les intérêts de leur communauté, les conseillères ou conseillers peuvent éclairer le conseil sur des sujets particuliers. Ils peuvent en effet être nommés à des commissions ou à des comités ou encore se voir

attribuer des dossiers qu'ils devront approfondir afin de soutenir le conseil dans ses décisions.

Les conseillères et les conseillers ont l'obligation de voter à chaque proposition débattue lors des assemblées du conseil, sauf s'ils sont en situation de conflit d'intérêts.

Une conseillère ou un conseiller peut aussi faire office de maire suppléant. Ainsi, en l'absence de la mairesse ou du maire ou pendant une vacance à ce poste, la conseillère ou le conseiller désigné par le conseil remplit les fonctions du maire.

Pour en savoir davantage sur le rôle du conseil municipal et des élus, veuillez consulter le Guide d'accueil et de référence pour les élus municipaux. www.electionsmunicipales.gouv.qc.ca

Roulami
Transport adapté et collectif

Transport adapté	
	2 $ dans la même municipalité 3 $ pour 20 km et moins 4 $ pour 21 km et plus 5 $ pour plus de 50 km
Transport collectif	
	4 $ pour un aller simple 8 $ pour un aller-retour 15 pour un livret de 4 billets (3.75$ l'unité)
Transport inter-MRC	
	10 $ pour un aller simple 20 $ aller-retour

LES DIABÉTIQUES-AMIS DU KRTB

Merci de porter attention à ce message!

Juste prendre le temps pour vous revenir et rappeler l'importance d'agir ici (au K.R.T.B.) pour être en réponse à la population de chez nous.

Plus que jamais, **Les Diabétiques-Amis du K.R.T.B.**, nous sommes et voulons être un organisme de proximité c'est-à-dire :

- Répondre plus adéquatement aux besoins de nos membres. (Tous aspects confondus)
- Prise en charge des éléments d'accompagnements, de formation, d'information, de support et d'aide; directement à nos membres.
- Maximiser nos liens avec les partenaires du milieu pour une plus grande offre de services.
- Notre priorité : Nos membres et le support direct aux membres à la mission d'ici.

Merci de faire le lien avec **Les Diabétiques-Amis du K.R.T.B.**

- Par votre carte d'Adhésion
- Par vos demandes et l'expression de vos besoins spécifiques comme diabétiques.

Votre engagement à la mission ici, doit passer par votre adhésion avec nous pour que l'on continue à vous assurer : présence, support, référence, et une reconnaissance assurée.

Pensons ici, avant de penser ailleurs.

Je vous rappelle que notre force ici sera avant tout, notre capacité à agir ensemble et dans le respect des gens d'ici.
Faisons-nous un devoir de nous engager pour nous, pour notre Association et notre région, car notre force de base c'est d'être et d'agir ensemble.
Au plaisir de vous servir, de vous supporter et d'être avec vous dans la mission que porte l'Association **"Les Diabétiques-Amis du K.R.T.B."**

Diabétiquement vôtre dans l'engagement.

Noël Thériault, Président

LES DIABÉTIQUES-AMIS DU KRTB

Des nouvelles de l’école Clair-Matin

Pendant les trois dernières années, les élèves ont participé à des projets entrepreneuriaux.

Une belle collaboration entre l’école, la communauté et les familles est née. Cette année, nous poursuivons nos projets déjà en cours et nous en développons de nouveaux.

Nous avons eu la chance de recevoir un beau cadeau des fermières qui ont décidé de nous soutenir financièrement. Ce don est un signe que la communauté valorise l’éducation et l’école de leur village.

L’équipe-école et les élèves remercient les fermières. À la prochaine publication, les élèves publieront un texte dans lequel ils vous présenteront leurs réalisations.

Bon printemps!

voisins solidaires

Simple comme Bonjour

Chronique

Voisins Solidaires

Un petit geste de solidarité

Pourquoi ne pas rendre la SOLIDARITÉ
plus contagieuse que le virus ?
Gardez l'œil ouvert et soyez attentif à votre entourage
Quelqu'un a peut-être besoin de vous !

Besoin d'idées? Contactez-nous.
Mélanie Lavoie, Agente de projet
Centre d'action bénévole Région Témis 418 853-2546

L'eau de mon puits

Pour ma santé
et celle de mes proches,
je la fais tester!

Même si elle est limpide, inodore et qu'elle a bon goût, l'eau de votre puits peut contenir des substances qui peuvent avoir, à long terme, des effets indésirables sur la santé. Ne prenez pas de risques : faites-la analyser!

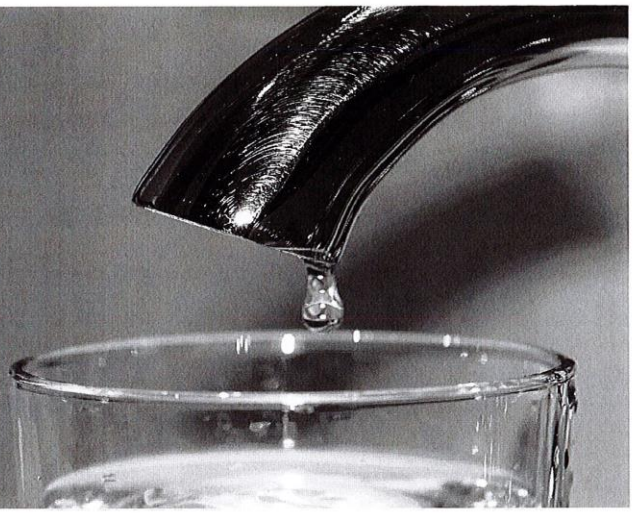

Des substances d'origine naturelle peuvent contaminer l'eau de votre puits

Certaines substances, naturellement présentes dans le sol et les roches, peuvent se dissoudre dans les eaux souterraines et les contaminer. C'est le cas, notamment, du manganèse et de l'arsenic.

Manganèse

En petite quantité, le manganèse est nécessaire aux humains. Cependant, en concentration trop élevée, il pourrait avoir des effets sur le développement neurologique de l'enfant. Les nourrissons alimentés au biberon seraient particulièrement sensibles aux effets du manganèse.

Vous devriez faire analyser le manganèse dans votre eau au moins une fois pendant la période d'utilisation de votre puits.

Le manganèse est très abondant dans l'environnement. Ainsi, la principale source de manganèse dans l'eau souterraine est d'origine naturelle. Des eaux souterraines riches en manganèse se rencontrent dans l'ensemble des régions du Québec.

Arsenic

Même en petite quantité, l'arsenic peut avoir des effets néfastes sur la santé humaine. En effet, une personne exposée à l'arsenic pendant plusieurs années a plus de risques de souffrir de problèmes cutanés et cardiovasculaires ainsi que de certains types de cancers. Les femmes enceintes et les enfants seraient sensibles compte tenu des effets possibles de l'arsenic sur le développement de l'enfant.

Vous devriez faire analyser l'arsenic dans votre eau au moins une fois pendant la période d'utilisation de votre puits.

La présence d'arsenic dans l'eau souterraine est principalement d'origine naturelle. Les concentrations élevées d'arsenic dans les eaux souterraines s'observent plus souvent dans les régions de l'Abitibi-Témiscamingue, de l'Estrie, du Centre-du-Québec et de la Chaudière-Appalaches.

Votre gouvernement

Québec

Comment faire analyser l'eau de votre puits?

L'analyse d'un échantillon d'eau froide prélevé au robinet de la cuisine peut permettre de déceler une contamination de l'eau de votre puits. Avant de faire analyser votre eau :

- Vous pouvez communiquer avec votre municipalité afin de vérifier l'existence de problèmes particuliers de contamination de l'eau souterraine dans votre secteur;
- Vous devez communiquer avec un laboratoire accrédité qui vous fournira les contenants appropriés et les instructions à suivre pour le prélèvement des échantillons. Une liste des laboratoires accrédités est disponible sur le site Web du Ministère (http://www.ceaeq.gouv.qc.ca/accreditation/PALA/lla03.htm). Les laboratoires y sont classés par régions et il faut s'assurer que le laboratoire choisi est accrédité pour l'analyse des substances chimiques dans l'eau potable :
  - Domaine **23** pour le manganèse;
  - Domaine **13** ou **24** pour l'arsenic.

Si vous n'avez pas l'habitude de faire analyser régulièrement les microorganismes (*E. coli* ou entérocoques) qui peuvent contaminer l'eau de votre puits, il est recommandé de le faire au moins deux fois par année, au printemps et à l'automne (domaine d'accréditation 1, 2 ou 7). L'eau contaminée par des microorganismes peut causer des problèmes de santé comme une gastro-entérite.

Si vous demeurez dans une zone agricole ou dans un secteur résidentiel où les installations septiques sont individuelles, vous devriez également faire analyser les nitrates et nitrites chaque printemps et chaque automne (domaine d'accréditation 15 ou 21). L'eau contaminée par les nitrates et nitrites peut causer des problèmes respiratoires chez les nourrissons. Consommer de l'eau contaminée par ces substances, pendant plusieurs années, pourrait aussi entraîner un risque de cancer.

Que devez-vous faire si l'eau de votre puits est contaminée par des substances indésirables?

Réduire votre exposition et celle de vos proches

Inutile de faire bouillir l'eau pour éliminer des substances comme le manganèse ou l'arsenic, car celles-ci ne s'évaporent pas. Cela pourrait même faire augmenter leur concentration dans votre eau.

Lorsque la concentration en **manganèse dans l'eau est supérieure à 0,12 milligramme par litre,** la prudence est de mise pour les jeunes enfants et particulièrement les bébés alimentés au biberon. Vous devriez alors utiliser une autre source d'eau ou de l'eau embouteillée pour :

- boire;
- préparer les boissons des jeunes enfants;
- préparer les biberons des bébés.

À des concentrations **supérieures à 0,02 milligramme par litre**, le manganèse pourrait avoir des effets indésirables principalement sur la qualité esthétique de l'eau, car il peut modifier le goût, l'odeur et la couleur de l'eau.

Si la concentration d'**arsenic dans l'eau de votre puits dépasse 0,01 milligramme par litre,** la prudence est de mise pour tous les occupants de la maison. Utilisez alors une autre source d'eau ou de l'eau embouteillée pour :

- boire;
- préparer les boissons et les aliments;
- préparer les biberons et les aliments pour bébés;
- cuire les aliments.

Comme l'arsenic peut avoir des effets néfastes sur la santé, à faible dose, il est recommandé d'y être exposé le moins possible.

Faire installer un purificateur d'eau domestique certifié

Différents purificateurs d'eau offerts sur le marché peuvent être efficaces pour réduire la concentration de la ou des substances qui contaminent l'eau de votre puits. Quel que soit le type de purificateur que vous choisirez, il est important de :

- Faire appel à un spécialiste certifié en eau potable domestique. Une liste de spécialistes est disponible sur le site Web du Ministère (http://environnement.gouv.qc.ca/eau/potable/installation/rbq.htm);
- Vérifier que le purificateur est certifié pour l'élimination de la ou des substances indésirables. Les normes NSF/ANSI sont celles qui permettent de s'assurer de l'efficacité des traitements domestiques :
  - NSF/ANSI **42** pour le manganèse;
  - NSF/ANSI **53** ou **58** pour l'arsenic;
- Suivre fidèlement les instructions du fabricant concernant son installation, son fonctionnement et son entretien.

Pour en savoir plus

Qualité de l'eau d'un puits :
http://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/souterraines/index.htm

https://www.quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/eau-potable/contamination-de-l-eau-potable-d-un-puits/nitrates-nitrites/

Fiches synthèses sur l'eau potable :
https://www.inspq.qc.ca/eau-potable/arsenic

https://www.inspq.qc.ca/eau-potable/manganese

Environnement et Lutte contre les changements climatiques
Québec

MARS « Mois de la prévention de la fraude »

En mars de chaque année, la prévention de la fraude est mise à l'honneur. Il est donc impératif pour moi de vous sensibiliser et vous donner des conseils de sécurité. Personne n'est à l'abri de la fraude, peu importe son âge, son niveau d'éducation ou son lieu de résidence. Cependant, la plupart des fraudes peuvent être évitées en étant informées et ainsi mieux pouvoir les identifier et se protéger efficacement.

La fraude se définit comme étant un acte criminel pour lequel une personne soutire à une autre personne des biens, des services ou de l'argent par supercherie, mensonge ou autres moyens.

Que ce soit par internet ou bien par téléphone, les informations recherchées pour le vol et la fraude d'identité sont les mêmes ;

- Nom complet
- Date de naissance
- Numéro d'assurance sociale
- Adresse intégrale
- Nom d'utilisateur et mot passe pour les services en ligne
- Données de cartes de crédit
- Numéro de comptes bancaires
- Numéro passeport

Comment vous protéger :

- Ne jamais divulguer des renseignements personnels ou financiers par courriel, sur les médias sociaux ni par téléphone.
- Vérifier vos états financiers fréquemment.
- Vérifier votre dossier de crédit (Équifax ou Trans-Union Canada).
- Prenez des mots de passe sécuritaire en évitant des mots communs et en y insérant des caractères spéciaux.
- N'écrivez votre mot de passe nulle part et ne jamais divulguer et partager votre mot de passe à personne.

Une fraude répandue est l'hameçonnage qui consiste à créer des courriels, texto ou des pages Web qui sont des répliques de sites et d'entreprises réels et légitimes (Institutions financières, organisme gouvernemental).

Les institutions financières ne communiqueront JAMAIS avec vous par courriel pour obtenir vos renseignements personnels. Si vous pensez que c'est un message plausible, veuillez contacter l'institution ou la compagnie avec le numéro que vous possédez déjà (ex. : numéro au verso de votre carte bancaire).

La fraude marketing de masse, consiste à la vente de produits ou de services de tout genre, mais le message véhiculé par le vendeur est faux. L'information donnée au client est délibérément trompeuse, ou la compagnie n'a pas l'intention de respecter son engagement envers son client. Par exemple, on vous dit que vous avez gagné un prix, mais pour le recevoir vous devez fournir vos informations personnelles. Ce type de fraude peut survenir par messagerie texte, par courriel, par téléphone et même par courrier.

- Ne dépensez pas d'argent pour recevoir un prix. Au Canada, les prix sont toujours gratuits.
- Ne payez pas pour des produits ou services avant de les avoir reçus lorsque quelqu'un vous sollicite.
- Avant de faire un don de charité, vérifiez que l'organisme de bienfaisance est enregistré auprès de l'agence du Revenu du Canada ou contacter l'organisme local.

Si toutefois malgré votre prudence vous êtes victime de fraude, il est très important de le signaler à :

- Votre entourage : afin de les sensibiliser à la fraude et les protéger.
- Centre antifraude du Canada : pour contribuer à la sensibilisation du public.
- Les policiers : pour permettre d'établir un portrait juste de la criminalité et d'allouer les effectifs nécessaires à la lutte aux fraudes.
- Les institutions visées (comme votre caisse) : pour qu'elles prennent les mesures nécessaires.

Comment le signaler :

- Sûreté du Québec : 310-4141 ou *4141(cellulaire)

- Centre antifraude du Canada : 1-888-495-8501

Dave Ouellet, sergent

Coordonnateur des relations communautaires